

AVIS DE DÉCLARATION D'INTENTION

En application des articles L.121-17-1 et R.121-25 du Code de l'environnement :

La société ESCOTA, en qualité de maître d'ouvrage, porte le projet consistant à améliorer la bretelle de sortie de l'échangeur numéro 17 de Cadarache, dans la commune de Saint-Paul-lez-Durance (autoroute A51).

Au titre de la procédure prévue à l'article L.121-18 du Code de l'environnement, le dossier de déclaration d'intention est rendu public et peut être consulté :

- Sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- Sur le site de la concertation préalable à l'adresse suivante : www.a51-echangeur-cadarache.com

Ces documents sont disponibles à compter de l'affichage et pour une durée de quatre mois.